

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Lausannois

Communiqué de presse

Lausanne, le 1^{er} octobre 2019

Une baisse d'impôt qui cache... une augmentation d'impôt !

Aujourd'hui, la municipalité a annoncé une baisse d'impôt de 0,5 point cumulée à l'application d'une augmentation des déductions fiscales des primes d'assurance-maladie et des frais de garde imposées par le Canton. Si, de prime abord, ces mesures peuvent paraître réjouissantes, le PLR Lausannois se permet d'apporter quelques clarifications.

S'agissant de la baisse de 0,5 point d'impôt, il s'agit d'un geste qui camoufle l'absence attendue de 1,5 point. En effet, selon l'accord conclu entre le canton et les communes, dans le cadre du transfert de charges de l'AVASAD, l'UCV et l'AdCV s'étaient engagées à répercuter une baisse d'impôt pour les personnes physiques de 1.5 point. Las, la Ville n'a pas suivi cet accord et propose une minime baisse d'impôt sous couvert d'un transfert de charge. Il s'agira même d'une double augmentation d'impôt puisque dans le même temps le canton va augmenter les impôts pour couvrir les charges de l'AVASAD.

Le PLR L souhaite en outre rappeler que l'augmentation des déductions en faveur des familles, en particulier de la classe moyenne, est le résultat des succès du PLR au niveau cantonal (initiative cantonale « une baisse d'impôts pour la classe moyenne » des JLRV).

Parallèlement, le budget présenté aujourd'hui est déficitaire à hauteur de près de CHF 47 millions de francs. Hausse de la dette et baisse de revenus pessimistes, en lien avec la mise en œuvre de la RIE III. D'années en années, le tableau est toujours moins réjouissant. Le plan structurel d'amélioration financière (PSAF 2) déploie pleinement ses effets, mais reste malheureusement impuissant à rééquilibrer les finances municipales. Seuls les faibles taux d'intérêt permettent aux finances de la ville de ne pas sombrer.

La Ville se refuse à une analyse structurelle de ses dépenses pour endiguer cette fuite en avant. Pire, alors que la fiscalité lausannoise est l'une des plus haute du canton, elle rechigne à répercuter pleinement un transfert de charge auprès des contribuables préférant conserver ces nouveaux revenus.

Le Groupe PLR proposera une vraie baisse du taux au sein de la COFIN et en plenum. Le PLR L s'engage à ce que l'assainissement des finances lausannoises ne se fasse pas par des hausses d'impôts !

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Miauton, conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41

Matthieu Carrel, chef du Groupe PLR au Conseil communal, 079 768 92 66